

Il appert aussi que nous aurions dû adopter d'abord une mesure visant seulement ceux qui ont besoin d'une assurance soins médicaux. Cela réduirait le coût de l'assurance de 60 p. 100. Dans ces circonstances, je suis convaincu que toutes les provinces auraient été heureuses d'opter pour le programme. Nous aurions alors pu appliquer le programme il y a deux ans, ou un an avant son entrée en vigueur. Nous aurions alors su ce qu'il coûtait et le ministre n'aurait pas été forcé de réduire la caisse d'assurance frais médicaux. Ce fut, à mon sens, une décision troublante.

● (4.40 p.m.)

A mon avis, cette mesure est désastreuse. Nous aurions dû mettre en œuvre un vaste programme d'assurance frais médicaux, au lieu de quoi le gouvernement impose une taxe qui frappe tout le monde. Les médecins parmi nous savent qu'on s'est occupé des pauvres, car, en vertu de programmes antérieurs d'assurance-maladie, les médecins percevaient de 70 à 80 p. 100 de leurs honoraires tandis que le reste était défalqué. Tout médecin peut le confirmer. Le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas besoin de preuve; étant comptable, il n'ignore pas ces faits.

Nous sommes maintenant rendus au point où nous imposons ceux qui peuvent le plus difficilement payer. Ils sont imposés de la même façon que le millionnaire. Ce n'est pas juste. Le même principe est en cause dans le cas du veillard pensionné, de 65 et 70 ans, qui doit payer la moitié de ses frais d'assurance frais médicaux et tous ses frais d'hospitalisation. C'est antisocial. L'Ontario songe à permettre aux assistés sociaux de travailler sans que leurs prestations soient touchées; cependant, le gouvernement fédéral se propose de pénaliser ces gens au moyen de cette mesure. Le principe est faux: ces contribuables ne doivent pas être imposés davantage.

Le ministre a beaucoup de jugement. Il peut contourner le problème en haussant l'exemption de l'impôt sur le revenu. Il sait aussi bien que tout autre député que l'exemption a été augmentée la dernière fois en 1948. Je demande aux députés de penser au coût actuel de la vie, qui a augmenté de façon fantastique. L'indice du coût de la vie est aujourd'hui bien au-dessus de 150; en fait, il est d'environ 160. J'ai peine à le suivre, tant il monte rapidement. Néanmoins, l'exemption de l'impôt sur le revenu n'a pas changé depuis 1948. Pourtant, à la Chambre, nous parlons de justice sociale. Je sais que le ministre voit la situation telle qu'elle est parce que, comme moi, il a dû lutter pour faire son chemin dans la vie. Je suis convaincu qu'après réflexion, il présentera des modifications fiscales que je trouve nécessai-

res. D'ici là, monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

[Français]

**M. Rondeau:** Monsieur le président, l'amendement à l'étude est certainement dans l'ordre, car nous ne pouvons pas passer sous silence l'article 104, même si l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) dit que nous préconisons une politique de Père Noël. Nous ne croyons pas que le Parlement est un Père Noël; nous ne l'avons jamais dit, et nous n'avons pas confiance non plus dans une politique de père Ovide.

Il est déplorable que nous ne puissions maintenir la discussion à un haut niveau de parlementaires et que nous soyons obligés d'entendre des affirmations aussi stupides.

Monsieur le président, l'impôt de 2 p. 100 du revenu imposable ou le maximum de \$120 que l'on prélève fera que ceux qui touchent un revenu de \$6,000 ou plus ne paieront pas plus que ceux qui touchent un salaire moindre.

Or, nous ne voyons pas de société juste là-dedans. Au fait, il ne peut y avoir de société juste si l'on traite celui qui touche un salaire de \$6,000 de la même façon que celui qui gagne \$10,000 ou plus, bien que nous soyons opposés au principe de l'impôt sur le revenu actuel. Il est ridicule de dire que le gouvernement doit appliquer les mêmes principes que les compagnies d'assurances, que nous devons acheter une police d'assurance et la payer.

Les compagnies d'assurances, jusqu'ici, nous ont prouvé que pour le même montant d'argent, aucun gouvernement, quoi qu'en disent les honorables députés ministériels, ne peut offrir plus de valeur que les compagnies privées.

Le gouvernement actuel fait un faux pas en voulant prendre la place des compagnies privées, en voulant donner l'assurance médicale aux citoyens canadiens. Nous savons, par expérience, que le gouvernement, à cause de la bureaucratie, ne peut pas—et il est simple d'étudier ce sujet—offrir autant d'avantages avec autant d'efficacité et de compétence que les compagnies privées, comme elles l'ont déjà prouvé.

Lorsqu'on nous parle de progrès social, au sujet de «Medicare» ou d'autre chose que le gouvernement veut présenter, il est stupide de vouloir faire disparaître la concurrence privée que l'on a toujours connue, et qui nous offrait en même temps le service et la compétence.

Il est aussi ridicule de vouloir fonder le progrès social sur une taxe. Rien, dans la loi actuelle, ne nous garantit que ces 2 p. 100, ces